

Famille et société : évolution de la famille Algérienne**Family and society: evolution of the Algerian family**

العائلة والمجتمع: تطور العائلة الجزائرية

Lounes Lallem*

**Maitre de conférences, Université Tizi Ouzou, chercheur associé au
laboratoire pluridisciplinaire des sciences de l'Homme, environnement et
société.**

lounes.lallem@ummto.dz

Date soumission : 05/07/2020

Date acceptance :28/01/2021

Date Publié : 20/09/2021

Résumé: Penser le changement social en Algérie, implique forcément la famille Algérienne, elle est même le centre de la confirmation du modèle traditionnel emprunté dans la socialisation. Par cet article nous voulons aborder l'évolution de la famille Algérienne, une famille basée sur la reproduction d'un système social existant, transmettant des rôles et des statuts bien définis, qui ne doivent pas être transgressés. Ceci dit, cette famille inculque des valeurs et des croyances qui contribuent à leurs tours dans la formation de la personnalité du sujet Algérien par le biais d'une échelle de valeurs et de croyances bien définies.

- **Mots clés :** changement social- famille Algérienne- socialisation- - valeurs.

- **Abstract:** Thinking social change in Algeria, necessarily implies the Algerian family, it's even the interpretation of the traditional model borrowed in socialization. By this article; we want to approach the evolution of the Algerian family, a family based on the reproduction of an existing social system, transmitting a defined roles and statuses, which must not be transgressed. The Algerian family inculcates values and beliefs which in turn contribute to the formation of the Algerian subject personality through a well-defined scale, values and beliefs.

- **Keywords:** social change- Algerian family- socialization- values.

*-L'auteur correspondant

- الملخص: تعيش اليوم العائلة الجزائرية إشكالية التغيير الاجتماعي على جميع الأصعدة، كونها الخلية الأساسية وأحد أهم المكونات ذات العلاقة الوطيدة مع النموذج التقليدي المعتمد في التنشئة الاجتماعية. سنحاول من خلال هذا المقال تناول حيثيات الأسرة الجزائرية وتطورها، باعتبارها تعتمد على إعادة نسج نسق إجماعي يحدد المكانة وكذا الأدوار التي لا يسمح بتجاوزها، إذ تعمل على بعث القيم والمعتقدات بالإضافة إلى صقل شخصية الفرد الجزائري بصفة خاصة، معتمدة في ذلك على سلم القيم والمعتقدات.

- الكلمات المفتاحية: التغيير الاجتماعي- الأسرة الجزائرية- التنشئة الاجتماعية- القيم.

- Introduction :

La famille algérienne a vécu, en une génération, une transformation radicale de ses structures : passage d'un mariage précoce et universel à un mariage tardif (Ouadah- Bédidi. Z, Saadi. N, 2010), qui conduira d'une part peut-être à terme à une croissance du célibat définitif, et d'autre part à une diminution des descendance.

Par ailleurs, tous les changements profonds qui ont touché l'institution matrimoniale ne semblent pas se limiter uniquement au processus de formation des unions (célibat prolongé, retard de l'âge au mariage, choix du conjoint), mais touchent également la dissolution d'un certain nombre de mariages par le divorce. Cette révolution des mœurs a été acquise d'abord par un très fort recul de l'âge au premier mariage puis par une pratique de plus en plus courante de la contraception. (Ouadah-Bedidi, 2005).

Dans un pays fortement attaché à l'universalité du mariage et à la virginité des femmes avant le mariage, on trouve en Algérie, maintenant 18 à 20% de femmes célibataires âgés entre 30-34 ans et l'âge moyen au premier mariage atteint des niveaux très élevés pour les femmes comme pour les hommes, en milieu urbain, mais aussi, en milieu rural. Aujourd'hui, les Algériens se marient en moyenne à 33 ans et les Algériennes à 30 (l'âge moyen au mariage était de 18 ans pour les filles en 1966)". Le recul de l'âge du mariage s'explique également par l'amélioration du niveau d'instruction des femmes. Celles-ci sont plus nombreuses à faire des études supérieures et, chose nouvelle, les font passer avant leur vie personnelle. Les femmes

instruites attendent aussi le “meilleur parti” avant de se faire passer la bague au doigt, quitte à repousser l'union (Arezki, 2004).

L'instruction des filles, la maîtrise de leur fécondité en particulier en milieu urbain, les revendications des femmes en faveur de l'évolution de leur statut juridique, sont autant de facteurs qui tendent à bouleverser la division sexuelle du travail traditionnel, qui confinait les femmes au foyer. L'accès des femmes au marché du travail et la volonté de s'y maintenir après le mariage, même après l'arrivée des enfants, laissent penser que les familles sont en train de vivre un changement aussi profond que rapide (Ouadah- Bedidi, 2004). Si le patriarcat résiste encore (par le recours à une législation qui ne rend pas compte de ces mutations, par l'intervention dans les choix matrimoniaux et l'obéissance toujours valorisée aux anciens...), il est miné par ces ruptures d'équilibre anciens (moins de jeunes pour prendre en charge les anciens, des femmes beaucoup plus instruites que leur mère et désireuses d'obtenir davantage de droits). Nouvelle émergence, à côté de la traditionnelle répudiation par l'époux, on commence à voir des femmes se saisir de leurs nouveaux droits (el khol3) et demander le divorce, qu'elles paient le plus souvent au prix fort dans des sociétés qui stigmatisent encore les femmes qui ne se plient plus à l'ordre patriarcal.

1-Caractéristiques de la famille Algérienne :

La composition de la société algérienne nous oblige à délimiter les concepts de ménage et de famille, l'É.S.F.M¹ 1966, lors du premier recensement national, donne la définition suivante au ménage. « Un ménage ordinaire est un groupe de personnes vivant dans le même logement préparant (et prenant en général) les principaux repas ensemble.

Une personne vivant seule dans un logement constitue un ménage. Un ménage est composé d'une seule ou plusieurs familles. Parmi les membres d'un ménage, on

¹ Etat et Structures des Familles et Ménages

peut trouver outre le chef de ménage, son (ou ses) épouse(s) d'autres parents (père, mère, belle-mère ...) mais aussi d'autres personnes non parentes (domestiques, pensionnaires ...) » (Hadj Ali, Lebsari 2006, p. 18).

Hadj Ali et Lebsari définissent la famille comme : « étant composée d'un homme, son (ou ses) épouse(s), ses enfants non mariés. Une famille pouvait comprendre également d'autres personnes isolées ... ». (p.18)

Les mêmes auteurs avancent que les deux propositions contenues dans la définition du ménage ci-dessus, jointes à la définition de la famille posent problème. En effet, reprenons-les dans les énoncés suivants :

A. « une personne seule constitue un ménage » ;

B. « un ménage comprend une ou plusieurs familles » ;

C. « Une famille est composée d'un homme, son (ou ses) épouse(s), ses enfants non mariés. Une famille pouvait comprendre également d'autres personnes isolées... ». (Hadj Ali et Lebsari, 2006, p.19).

Cependant ils précisent qu'il y a à ce niveau vraisemblablement une contradiction de logique formelle. En effet, si les propositions (B) et (C) sont vraies, alors (A) est fautive : le ménage ne peut pas être à la fois constitué d'une seule personne et contenir au moins une famille, telle que définie en (C). Nous devons se référer à la typologie familiale retenue en 1966 :

1. Couple avec enfant(s) non mariés
2. Couple sans enfant(s) non mariés
3. Père ou mère avec enfant(s) non mariés
4. Sans couple et sans enfants

Le dernier type est défini de la manière suivante : « le type 4 est exclu des familles biologiques et on parle souvent dans ce cas pour désigner en général une personne vivant seule. Dans la définition de la famille il est dit qu'une personne vivant seule forme une famille (cette idée est à retenir dans le cas général mais pas dans le sens biologique) ». (Hadj Ali, Lebsari, 2006, p35).

Et, voilà de quelle manière la contradiction repérée dans la définition du ménage individuel est résolue. Rappelons-nous que les trois (03) premiers types sont des familles biologiques. Les deux définitions sont éclairantes sur la composition de la famille algérienne, au 1^{er} plan grande famille (traditionnelle), ou bien une famille conjugale moderne, elles abordent en tout cas quelques caractéristiques que Boute fnouchet (1982) a bien mentionné :

- ✓ La famille algérienne est une famille souche, où un ou plusieurs couples avec ou sans enfants vivent dans la grande maison.
- ✓ Le patriarcat est dominant dans la famille algérienne, le père ou le grand-père est le chef spirituel de l'organisation familiale, il est le sage que ses paroles sont des ordres non dépassés par les membres de la famille.
- ✓ La filiation dans la famille algérienne est paternelle, l'origine de l'enfant demeure de son père, non de sa mère ; la mère et la femme demeurant dans la généalogie de son père.
- ✓ La famille algérienne est liée solidement ensemble, indivise et cohésive, les descendants masculins ne quittent pas la grande maison lors du mariage, au contraire les descendants féminins doivent quitter la grande maison au mariage.

Nous dégageons les traits principaux de ces types de famille (traditionnelle et moderne), d'abord la famille traditionnelle est soumise à des défis de survie; elle est orientée vers la reproduction de la vie et centrée sur la transmission, de génération en génération, d'un patrimoine biologique, matériel et symbolique. Cette famille est avant tout et surtout une institution dont les normes, les lois, les coutumes, les représentations collectives sont celles de toute la société et de la culture commune. Toutes les conduites doivent s'y régler, et cela jusque dans la conscience et la subjectivité. Les rôles sont définis comme allant naturellement de soi, comme des réponses viables, nécessaires et indiscutables à de multiples contraintes, y compris des impératifs religieux qui les sacralisent.

Cependant, selon Boutefnouchet (1982) à l'opposé, la famille moderne où nucléaire se caractérise par :

- ✓ La recherche du bonheur passe de plus en plus par l'affectivité, le sentiment amoureux.
- ✓ Le rapport à la famille comme institution se veut plus rationnel et moins tributaire d'une tradition répétitive et de règles sacrées intouchables, indiscutables.
- ✓ Non plus la survie, mais l'avenir à faire à travers les enfants ; un avenir seul chargé de sens.
- ✓ Émergence d'une individualité irréductible à l'unique logique familiale.
- ✓ Chacun, chacune, est acteur de sa propre vie, de sa propre histoire.
- ✓ Le discours de cette famille n'est plus un facteur de solidarité familiale, l'enfant n'est plus un héritier, mais plutôt un délégué, investi par ce message : « Tu es notre raison de vivre. Voici les sacrifices que nous faisons pour toi. Agis de telle sorte que ceux-ci ne soient pas vains. Tu vas entrer dans un monde qui est meilleur que le nôtre. Tu y occuperas une place plus élevée. À toi de te forger un nom. Que nos rêves, en toi, se transforment en réalité. ».

Bien qu'il est à noter que la famille Algérienne n'est pas une famille fusionnelle, toute expression d'affectivité et d'amour est strictement inhibé, on n'apprend pas à son enfant de partager l'affectivité, tout rapprochement de la mère ou du père est atténué par un déficit d'élaboration, les énoncés amour " Maman je t'aime... Papa je t'aime" renvoie à un registre « incestueux ». De ce fait, l'expression de l'affectivité prend d'autres formes symboliques, en profitant des journées de fêtes pour transmettre des valeurs ; la tendance vers la nucléarisation de la famille algérienne aura pour but, à notre avis, de compenser l'amour parental non exprimé et le vivre avec l'enfant.

La famille traditionnelle algérienne était l'unité sociale fondamentale. Elle était basée sur le principe de l'indivision dont la fonction sociale consistait à maintenir la cohésion du groupe familial. Elle constituait de ce fait une communauté des biens

fondée sur l'unité des intérêts économiques essentiellement (Toualbi, 2001). Les moyens de production étaient assurés par la force du travail de l'homme. Mais, cette famille traditionnelle commence à disparaître avec l'explosion socioculturelle, la famille algérienne devient de plus en plus nucléaire, c'est le caractère que la famille a connu durant son évolution à ce jour.

2-Evolution de la famille Algérienne :

Avant l'indépendance et durant cent trente-deux ans, l'Algérie a été une colonie française. Le colon a fait tout son possible pour altérer la personnalité de l'algérien, par ces politiques infernales. Il n'est pas parvenu à détruire la famille musulmane dite algérienne, elle a résisté, elle est restée fidèle à ces principes de religion, de solidarité et d'union. Cependant, en 1954 la guerre de libération a entraîné à nouveau de nouvelles perturbations, les individus ont quitté leurs domiciles et rejoint les maquis, pour des fins de guerre de libération. (Addi, 1999).

Les mouvements d'exodes vers les villes ont augmenté durant la guerre, les villages ruraux ont été largement bombardés. De ce fait, la famille algérienne commence à se disperser.

Après l'indépendance, la famille traditionnelle existera encore, les Arches (les tribus) sont réunies, la famille est souvent patriarcale, agnatique et indivise en milieu rural. En ville, la famille nucléaire commence à prendre place dans la société, par la subdivision de la grande famille, des familles simples commencent à se constituer (couples et enfants) ou composées (couple, enfants et autres membres de la famille : frères/sœurs, ascendants/descendants, cousins...).

Les mutations socio-économiques, le développement démographique, l'introduction de la technologie, la scolarisation obligatoire, ont des effets remarquables dans l'évolution de cette famille, la femme s'introduit au milieu du travail, alors que son rôle était à l'intérieur de la maison, cela entraîne de nouvelles relations sociales au sein de la famille, la dominance de l'homme sur la famille commence à être touchée par ces bouleversements :

- Le père algérien passe de la position de dominateur et autoritaire avec ses enfants vers le père démocrate, il est le gardien de systèmes des valeurs traditionnelles et du legs moral.
- Le fils prend une certaine liberté de la tutelle paternelle, il joue un rôle de citoyen possédant des atouts financiers qui lui permettent l'autonomie. Cette position n'est pas conflictuelle à l'égard du père, le succès du fils est la fierté du père.
- La fille ou la femme ne reste plus sous l'autorité du père, du frère et du mari, elle garde le respect de ses parents et désormais, peut prendre la parole et diriger sa propre vie, à condition d'éviter les contradictions avec sa famille.
- La mère acquière un statut économique important, si elle travaille, elle ramène des ressources financières au foyer, si elle ne travaille pas, elle gère le budget familial. (Boutefnouchet, 1982, pp. 97-98)

Tableau 1 : Le présent tableau éclaire l'évolution de la famille algérienne après l'indépendance :

Type de ménage		Isolé	*S. S Familiale	Nucléaire	Élargi	Étendu	Total
R.G.P.H	Résidence						
1966	Urbaine	6,14	1,48	61,30	14,14	16,94	100,00
	Rurale	3,92	0,91	58,12	12,90	24,15	100,00
	Total	4,81	1,14	59,39	13,40	21,27	100,00
1977	Urbaine	3,64	1,23	59,08	17,76	18,29	100,00
	Rurale	3,51	0,92	58,58	13,73	23,26	100,00
	Total	3,56	1,05	58,79	15,39	21,21	100,00
1987	Urbaine	3,73	0,94	65,99	10,94	18,40	100,00
	Rurale	2,75	0,55	64,27	9,17	23,26	100,00
	Total	3,25	0,75	65,14	10,07	20,80	100,00
1998	Urbaine	2,32	0,72	70,88	10,40	13,60	97,92
	Rurale	2,41	0,52	71,33	9,36	14,33	97,96
	Total	2,36	0,64	71,06	9,99	13,89	97,93

(Boutefnouchet, 1982, p. 101)

Sources indiquées par l'auteur :

(1) R.G.P.H. 1966 : Structures des ménages en Algérie, série c

(2) R.G.P.H. 1977 : Ménages et familles en Algérie, sept 1981

(3) R.G.P.H. 1987 : Sondage au 1/300

(4) R.G.P.H. 1998 : Données exhaustives, Données statistiques n° 314, ONS, novembre 2000

* S.S. familiale : « sans structure familiale » ou « sans famille biologique ».

** Les différences à 100 sont liées aux ménages de type « autre »

Tableau montrant l'évolution de la structure des ménages entre 1966-1998 Auteur Office National des Statistique.

En novembre 2000, l'O.N. S publiait la T.M.F 1998, dont les auteurs mettent en perspective les résultats avec ceux de l'É.S.F.M 1966. Les auteurs relèvent l'ampleur du changement :

« L'élément essentiel à signaler est la faible cohabitation des familles au sein d'un ménage. Les ménages formés d'une seule famille passent de 59 % en 1966 à 71 % en 1998 ». Ces chiffres paraissent imparables.

Les chercheurs se pressent alors de confectionner la série complète. La T.M.F. 1998 ne donnant, quant à elle que les chiffres de l'E.S.F.M datant de 1966, il leur fallait donner les chiffres en rapport avec l'année 1977 et ceux de l'année 1987, afin d'y offrir une lisibilité transparente. Cette série de chiffres semble confirmer que le lien familial, n'est plus parental mais qu'il est désormais conjugal. Pour certains chercheurs le processus de nucléarisation est lent, au contraire de ceux-ci, d'autres chercheurs pensent que la progression du ménage du type nucléaire est, malgré tout, importante. (Kateb, 2003, p. 95).

Ce qu'il faut retenir, c'est surtout le fait que les ménages de type nucléaire, c'est à dire ceux qui se réduisent au maximum, au couple avec enfants non mariés, progressent : ils passent d'un peu plus de 59 % en 1966 à un peu plus de 71 % en

1998. Le tableau montre donc que le type de ménage nucléaire gagne environ 12 points. À la lecture du tableau 1 on comprend d'ailleurs que la T.M.F 1998 introduit un nouveau type de ménage : « autre » qui n'existait pas auparavant. Ouadah-Bedidi (2005) l'intègre dans le type de ménage « sans famille biologique ».

3-La famille Algérienne : transformation et organisation des ménages

Les sociologues de la famille n'arrivent pas à trouver une dénomination consensuelle pour la famille algérienne. Les uns parlent de famille élargie, composée, étendue et récusent la notion de modèle familial unique ; d'autres parlent d'un modèle familial diversifié et présentant plusieurs types (Addi, 2005). Mais la tendance dominante est à la caractérisation d'un modèle familial résultant d'une stratégie multiple d'adaptation aussi bien en milieu urbain que rural². Lors des enquêtes de terrain, les sociologues se heurtent en effet à la diversité des formes de cohabitation familiale, À titre d'exemple, Oussedik (1988), dans une enquête menée dans certains quartiers d'Alger, a été amenée à dresser une typologie de son objet de recherche, dégageant cinq types de familles qu'elle classe par ordre de fréquence : 1. la famille néo-patriarcale étendue (couple, enfants célibataires et mariés, petits-enfants); 2. La famille néo-patriarcale réduite (couple, enfants célibataires); 3. la famille conjugale (couple, enfants); 4. La famille conjugale réduite (enfants vivant avec un seul parent veuf ou divorcé) ; 5. La famille para-conjugale (couple avec enfants, hébergé par les beaux-parents en raison de la crise de logement). Pour dresser sa classification, Oussedik ne s'est pas contentée du critère du lieu de consommation ; elle a introduit d'autres critères comme le souhait de vivre dans des groupes familiaux étendus, la manière par laquelle les conjoints se sont connus et se sont mariés, etc. Si l'on ne retenait que le critère du lieu de consommation, il apparaîtrait dans l'enquête qu'il y a

² à ce sujet Claudine Chaulet (1986) pour qui le modèle de la famille élargie « malgré les contestations dont il est l'objet de la part d'hommes et surtout de femmes qu'une éducation non traditionnelle n'a pas programmés pour l'assumer, reste en vigueur dans la société rurale et même urbaine, et dans tous les milieux sociaux ».

deux formes de familles en Algérie : la famille conjugale (couple et enfants) et la famille composée formée de plusieurs couples avec enfants, se présentant comme unité de consommation partageant le même lieu de résidence. Cependant, l'une et l'autre forme semblent être un état transitoire évoluant vers l'une ou l'autre forme, comme si la société n'avait pas fixé la forme familiale de la reproduction sociale. Ceci est confirmé par l'enquête menée par Oussedik qui constate que nombre de familles « néopatriarcales » se sont constituées à partir d'une famille conjugale provenant de l'intérieur du pays dans les années 1960 (1986, p.98), et l'enquête menée dix ans plus tôt par Mustapha Boutefnouchet, aussi modeste soit son échantillon (121 familles), aboutit à ce même résultat³.

Cela dit, peut-on parler de famille conjugale en Algérie ? Même s'il y a des couples avec enfants, formant des ménages spatialement autonomes, il est difficile de les considérer comme des familles conjugales lorsqu'on considère la nature des relations entretenues avec la famille souche et ses membres, La régularité des visites, la dépendance affective, les immixtions des parents et la permanence des relations interdisent aux familles nucléaires de s'autonomiser et de former des familles conjugales. Notre hypothèse est que la famille patriarcale s'est transformée en famille élargie qui, selon les ressources matérielles et le capital culturel des membres du groupe familial, se présente soit en famille composée de plusieurs ménages avec unité de résidence et de lieu de consommation, soit en réseau familial structuré autour d'un ménage principal (en général celui des parents) mais réparti en plusieurs lieux de résidence. Qu'elle soit constituée en réseau ou qu'elle vive sous un même toit, du point de vue de ses ressources, la famille élargie ne se reproduit plus sur le patrimoine familial. Ses revenus sont constitués désormais des salaires des fils, ils sont soit ouvriers dans une entreprise d'État, soit employés de commerce dans le privé, soit

³ « Mais on peut affirmer que ni la forme de la famille conjugale, ni la forme de la famille étendue ne semblent être des structures stabilisées » (Boutefnouchet 1980)

encore fonctionnaires (enseignant, policier, etc.). Cette situation fait souvent perdre au père son pouvoir de décision dans le budget familial : l'achat d'un meuble, d'un nouveau téléviseur, d'un réfrigérateur, etc., ne dépend plus de lui (Addi, 2005). Le père garde toujours un pouvoir symbolique assez fort, mais le pouvoir réel lui échappe au profit de la mère et de l'un de ses enfants qui s'impose - par ses qualités, par ses revenus et par ses relations avec l'extérieur - comme le chef de ménage⁴. Le chef de la famille élargie est un personnage nouveau qui a marginalisé le père encore vivant, tout en assumant l'idéologie patriarcale, tout en étant soucieux de l'honneur de la lignée généalogique et de la fierté qui en découle. C'est lui qui engage le groupe domestique dans la compétition pour les honneurs et le prestige, à travers l'acquisition d'un mobilier moderne, la scolarisation des frères cadets et des neveux. Par ailleurs, il se montre sourcilieux sur les sorties de ses sœurs, autorisées seulement quand elles se rendent au collège. Il permet à ses sœurs ainsi qu'à sa femme et à ses belles sœurs d'utiliser la radio, la radio cassette, la télévision et la parabole. Quand il en a les moyens, il introduit téléphone, lave-linge et lave-vaisselle, améliorant les conditions de vie domestiques des femmes du groupe, mais il leur limite l'accès à l'extérieur. Le fils-chef-déménagement reproduit l'idéologie patriarcale dans un contexte social où la famille patriarcale n'existe plus.

La famille élargie a une limite naturelle, une frontière qu'elle atteint lorsqu'elle devient elle-même un ensemble de familles élargies, alors qu'à l'origine elle était un ensemble de familles nucléaires. Le souhait de se séparer n'est pas motivé par l'attrait du modèle conjugal, mais le point de rupture est atteint lorsque les cousins - garçons ou filles - deviennent adultes. À ce stade, la cohabitation regroupe des individus adultes susceptibles d'avoir entre eux des rapports sexuels, ce que redoutent les parents et ce qui les motive à trouver un logement. Selon Addi : « La famille élargie ne

⁴ Il arrive souvent que le père négocie son départ à La Mecque auprès de ses enfants dont il attend qu'ils couvrent les frais de voyage et de cérémonies

produit pas des familles conjugales, elle produit d'autres familles élargies. Ce qui signifie que les familles nucléaires qui existent ont toutes les chances de devenir des familles étendues. En effet, à l'âge adulte, les enfants y seront mariés même s'ils ne disposent pas de logement, et même parfois s'ils sont sans emploi » (2005, p.79). Un père se sent alors dans l'obligation de marier son fils (le célibat est mal perçu dans la culture maghrébine et dans l'islam) et ne peut pas le mettre à la porte avec sa femme et ses enfants même si ce dernier ne dispose pas d'un logement.

Conclusion :

Nous pouvons conclure qu'à l'image de la société, l'éducation que propose la famille algérienne est un mélange de valeurs et de pratiques modernes et traditionnelles qui coexistent ensemble et qui sont utilisés d'une façon alternée et nuancée. Ce qui nous pousse à évoquer les modèles de transformation familiale proposés par Kateb (2003) ; et dire que la famille algérienne passe par un certain glissement du modèle traditionnel vers le modèle moderne, sans pouvoir parler d'une étape transitoire vers le modèle dit mixte qui semble être exclu même dans les familles "modernes" d'aujourd'hui. Le premier modèle traditionnel représente les interactions humaines/familiales « traditionnelles » dans un contexte de « sous-développement » caractérisé par les interdépendances matérielles et affectives. La configuration familiale moderne représente le contexte non occidental « développé » ou industrialisé et urbain où les interactions humaines et familiales sont caractérisées par des interdépendances affectives essentiellement. On peut ainsi aller dans le même sens que Kateb (2003), et dire que la culture d'attachement dans la société algérienne peut faire du modèle mixte (traditionnel/moderne) un stade d'organisation final à travers lequel s'articule la famille algérienne aujourd'hui. Rappelons ici qu'il ne s'agit pas pour nous d'une typologie mais juste d'un modèle de transformation familiale en mouvement permanent, et d'approximations de la diversité interculturelle propre à la famille algérienne.

- Références :

- ADDI, L. (1999). Les mutations de la société Algérienne, famille et lien social dans l'Algérie contemporaine. Paris, Éditions. La découverte.
- ADDI, L. (2005). Femme, famille et lien social en Algérie. In A. Kian-Thiébaud & M. Ladier- Fouladi (Ed.). Famille et mutations socio-politiques. L'approche culturaliste à l'épreuve (pp.71-88). Paris, Éditions de la maison des sciences de l'Homme.
- AREZKI, D. (2004) : Sens et non-sens de la famille algérienne. Paris, Éditions Publisud.
- BOUTEFNOUCHET, M. (1982). La famille algérienne, évolution et caractéristiques récentes. Alger, Éditions S.N.E.D.
- CHAULET, C. (1986). Les frères, la terre et l'argent, vol. I, Alger, Éditions OPU.
- HADJ ALI, D-E., LEBSARI, O. (2006). La famille algérienne. Alger, Éditions C.R.É.A.D.
- KATEB, K. (2003). « Changements démographiques et organisation familiale en Algérie », Maghreb-Machrek, n° 176, p. 95-110.
- OUADAH-BEDIDI Z. (2004). « Baisse de la fécondité en Algérie : Transition de développement ou transition de crise ? », sous la dir. de Thérèse Locoh, Paris, 2004, 2 vol., XXXIII-710 p.
- OUADAH-BEDIDI, Z. (2005). « Les liens de parenté entre conjoints en Algérie ». In : Koukou VIGNIKIN et Patrice VIMARD (dir.), Familles au Nord, familles au Sud, p. 137-154. Paris – Louvain la Neuve, Academia-Bruylant, L' Harmattan.
- OUADAH-BEDIDI Zahia et SAADI Nourredine, 2010. – Argelia : mujeres y familias, entre Derecho y realidad, in : Bssis Sophie y Martin MunõZ Gema (coords), Mujer y familia en les sociedades àrabes actuales. P.77-113 – Madrid, Casa Arabe et Barcelone, Bellaterra ed., 330 p
- OUSSEDIK, F. (1988). Femmes et fécondité en milieu urbain. FNUAP Éditions. CREAD.
- TOUALBI-Thaâlibi, N. (2001). L'identité au Maghreb, L'errance. Alger, Éditions Casbah